

Bureau du 18 juin 2007

Décision n° B-2007-5309

commune (s) : Feyzin

objet : **Cession, à la société Air Liquide, d'un terrain situé lieu-dit Sous Gournay**

service : Délégation générale au développement économique et international - Direction du foncier et de l'immobilier - Pôle opérationnel - Subdivision sud

Le Bureau,

Vu le projet de décision du 7 juin 2007, par lequel monsieur le président expose ce qui suit :

Le conseil de Communauté, par sa délibération n° 2006-3289 en date du 27 mars 2006, a délégué au Bureau une partie de ses attributions. Le dossier présenté ci-après entre dans le cadre de cette délégation.

La société Air Liquide souhaite acquérir un terrain communautaire situé lieu-dit Sous Gournay, dans la perspective d'une extension de son site de production de Feyzin.

Il est proposé au Bureau de lui donner satisfaction et de lui céder un terrain de 11 618 mètres carrés environ, dans le prolongement du tènement dont elle est propriétaire. Ce terrain est constitué de trois parcelles à détacher des parcelles de plus grande superficie cadastrées sous les numéros 97, 103 et 76 de la section BP.

Au terme du compromis qui est soumis au Bureau, la société Air Liquide a accepté d'acquérir ce terrain au prix de 143 753 €, conforme à l'estimation des services fiscaux.

Pour permettre à Air Liquide de procéder à des travaux de terrassement et de viabilisation temporaires avant la réitération par acte authentique, la Communauté urbaine autoriserait, à titre exceptionnel, cette société à pouvoir disposer du terrain dès que cette décision sera devenue exécutoire ;

Vu ledit dossier ;

DECIDE

1° - Approuve le compromis qui lui est soumis relatif à la cession, à la société Air Liquide, d'un terrain située lieu-dit Sous Gournay à Feyzin.

2° - Autorise monsieur le président à le signer ainsi que l'acte authentique à intervenir.

3° - La somme à encaisser sur l'exercice 2007 sera inscrite sur les crédits du budget principal de la Communauté urbaine :

- produit de la cession : 143 753 € en recettes : compte 775 100 - fonction 824 - opération 0353,

- sortie du bien du patrimoine communautaire : 15 655,43 € en dépenses : compte 675 100 - fonction 824 et en recettes : compte 211 800 - fonction 824 - opération 0353,

- plus-value réalisée : 128 097,57 € en dépenses : compte 676 100 - fonction 01 et en recettes : compte 192 000 - fonction 01.

Et ont signé les membres présents,
pour extrait conforme,

le président,
pour le président,